

LA DISCUSSION DE LA QUESTION ARMENIENNE DANS LA CHAMBRE DES DEPUTES AUX ANNEES 1890

Le processus du génocide des Arméniens déclenché à la fin du XIX^e siècle par Abdülhamid II a suscité un vif intérêt dans différents pays d'Europe et surtout en France. En vérité, le retentissement de l'événement en question s'est fait sentir en France beaucoup plus fortement qu'ailleurs, "grâce à quelques Français généreux, qui se firent les avocats du peuple martyr"¹. Bien des hommes politiques de différentes orientations, des écrivains, des historiens et des religieux aussi éminents que G. Clemenceau, F. de Presencé, le père Charmetant, A. France, Séverine, A. Vandal, E. Driault et d'autres ont soutenu la cause du peuple arménien et ont démasqué les forfaits sans précédents perpétrés par la Sublime Porte.

Quant aux intellectuels français, et il faut le noter, ils ont déployé leur activité à la fois dans différents domaines. Outre les livres, les brochures ainsi que les articles publiés dans les revues ("Revue de Paris", "Revue des Revues" etc) et parfois dans les journaux, l'organisation des conférences, les défenseurs du peuple arménien se sont distingués par leur action parlementaire. Il s'agit surtout des membres du Parlement français comme Jean Jaurès, leader des socialistes français, Denis Cochin, député conservateur, le comte Albert de Mun et d'autres.

La Question arménienne a été discutée trois fois à la fin de 1896 et au début de 1897 à la Chambre des Députés. D'après Sapah-Goulian, homme politique arménien de cette époque, la

¹ F. Macler, *La nation arménienne. Son passé, ses malheurs*, Paris, 1924, p. 45. Voir aussi Հ. ՏԱՍՆԱՊԵՏԵԱՆ, «Եւրոպական պրոպագանդ» (1899-1906). «Ազդակ», 1983, № 48, էջ 972:

première discussion, celle du 3 novembre 1896, a été organisée grâce aux efforts du parti *Hintchak (Cloche)*². De toute façon, elle a suscité de vifs débats, avec la participation de Denis Cochin, du comte Albert de Mun et de Delafosse, ayant interpellé le ministère des Affaires étrangères au sujet des affaires d'Arménie. La réponse prolixue du ministre d'alors Gabriel Hanotaux, a été suivie du discours de Jean Jaurès.

Mais tout d'abord, essayons de présenter, sans entrer dans les détails, l'attitude du ministre, autrement dit, celui du Gouvernement de la Troisième République. Il est à noter, dès le début que toute la politique orientale de Hanotaux, lors de ses deux ministères (1894-1895, 1896-1898), s'est fortement distinguée par des tendances en faveur de l'Empire ottoman. Ses vues essentielles sont donc reflétées également dans son discours prononcé à la Chambre le 3 novembre 1896. En dépit de son attitude favorable à l'égard du sultan Abdülhamid II, Hanotaux est obligé toutefois d'accepter la réalité de l'extermination du peuple arménien, l'authenticité des "faits les plus graves", qu'il qualifie "d'incontestables"³. Il tâche d'abord d'analyser les causes qui ont fait naître cette situation tragique. Or, ses explications sont discutables et incomplètes. D'une part, il ne néglige point la signification des "mauvaises conditions dans lesquelles s'exerce l'administration ottomane", les excès de celle-ci, ayant suscité de "trop fréquents et trop légitimes griefs" des Arméniens⁴. D'autre part, Hanotaux ne met en relation l'agitation des Arméniens qu'avec le soi-disant "mouvement arménien" dont le but est, d'après lui, d'attirer "l'intervention de l'Europe" et de "développer peu à peu l'esprit d'intervention"⁵. On va voir que ce n'est point par un curieux effet du hasard que le ministre accentue ce fait.

² Voir Ս. ՍԱՊԱՀ-ԳԻՒԼԵԱՆ, Պատասխանատուները, Պրովիդանս, 1916, էջ 173:

³ Discours de M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, à la séance de la Chambre des Députés du 3 novembre 1896.— Documents diplomatiques. Affaires arméniennes. Projets de réformes dans l'Empire Ottoman. 1893-1897, Paris, 1897, p. 313.

⁴ Ibid., p. 313, 314.

⁵ Ibid., p. 314.

Dans son ensemble, Hanotaux nie avec préméditation l'existence de la Question arménienne entrée dans l'histoire des relations internationales après le Congrès du Berlin⁶ et la nécessité de sa solution, ainsi que les moyens appliqués par le *sultan rouge* afin d'atteindre à la *turque* ce but tant désiré. C'est le point de départ, sur lequel se base son approche vis-à-vis du génocide des Arméniens.

Notons d'abord que celui qui avait reçu et indubitablement lu les rapports des diplomates français accrédités dans l'Empire ottoman à cette époque aurait certainement pu connaître les vrais coupables du déclenchement de ces événements sanglants. Pourtant, le ministre préfère ne dire absolument rien à propos des responsables de l'anéantissement du peuple arménien, en se limitant à mettre la responsabilité à la fois sur deux parties, en soulignant qu'il est impossible de "discerner exactement à qui incombaient les premiers torts" (sic!), étant devenus la cause de "conflits de plus en plus graves", éclatés entre les populations et les autorités⁷. Quant aux causes des "violences" et "excès" qui ont eu lieu, il mentionne toutefois des circonstances secondaires, comme l'état habituel des populations sans défense, les incursions des Kurdes, les "souffrances provoquées par les abus d'une mauvaise administration" et le "mauvais vouloir des autorités locales"⁸. Ce dernier point est assez important, car il dévoile à fond la position adoptée par Hanotaux, celle d'enlever la moindre responsabilité de la Sublime Porte et *a fortiori* du souverain de l'Empire.

En somme, en traitant les massacres de 1895-1896 de "terribles", Hanotaux en donne toujours la responsabilité aux bandits fanatiques, ainsi qu'aux comités arméniens⁹. Selon lui, on ne peut conclure que le mal soit dû à "toute administration" ottomane et à "l'anarchie d'en haut amenant celle d'en bas" et que les massacres

⁶ Hanotaux n'a jamais mentionné l'existence de la Question arménienne, même après sa retraite. Voir G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine (1871-1900)*, t. 4, Paris, 1908.

⁷ Discours de M. Hanotaux, p. 314.

⁸ Ibidem.

⁹ Ibid., p. 315.

arméniens ne soient motivés que par le “hasard des événements”¹⁰. En même temps, le ministre n’hésite pas à rappeler le rôle de la “mauvaise administration”, frappant à la fois toutes les populations chrétiennes et musulmanes habitant l’Empire du mal, en considérant par conséquent les massacres arméniens comme partie imprescriptible de la politique nationale de la Sublime Porte. En l’occurrence, nous partageons son avis, car les Arméniens ne sont vraiment pas le seul peuple qui, habitant pendant des siècles dans une société génocidaire, ont été exterminés par le gouvernement ottoman. Cependant, soulignant ce fait réel, Hanotaux dissimule habilement les traits particuliers qui sont propres au génocide des Arméniens dans les années 1890. Il est surtout impossible de trouver dans son discours un blâme lancé à l’adresse de la Sublime Porte, soit la réprobation de la politique du sultan, voire même une allusion à la politique étatique, au niveau de laquelle la suppression du peuple arménien a été perpétrée. Autrement dit, le ministre réalise une politique stricte, celle de dissimuler au public et à l’Europe en général la vérité concernant les organisateurs de la première étape du génocide des Arméniens.

En réalité, les diplomates français et surtout Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, l’ont depuis longtemps et constamment tenu au courant de tous les événements concernant les massacres arméniens sur le territoire de l’Empire, en dévoilant de la manière la plus convaincante le rôle du sultan et prouvant que le processus génocidaire a été conçu et dirigé personnellement par lui, organisé et perpétré au niveau étatique, avec l’aide de l’armée et des irréguliers, armés à leur tour par le gouvernement ottoman. Or, dans ce cas, une question se pose: comment peut-on expliquer l’attitude du ministre?

La réponse à cette question tient dans l’interprétation de sa position à l’égard du rôle des puissances européennes dans la solution de la Question arménienne, qui est conforme à la politique orientale de la Troisième République. Elle se base sur le principe du maintien de l’intégrité de l’Empire ottoman. Hanotaux fait tourner la politique des pays occidentaux autour de trois axes, à savoir,

¹⁰ Ibid., p 315-316.

former une solide entente entre les puissances, écarter toute tentative d'action isolée et faire tout le possible, afin d'obtenir du sultan "l'amélioration des conditions de la vie publique et particulière dans son Empire", avec une seule condition de moins, celle de ne "porter aucune atteinte à l'intégrité de l'Empire ottoman"¹¹. Hanotaux motive d'ailleurs cette politique, qui est, d'après lui, celle de la France, par la nécessité de maintenir l'équilibre européen. Donc, afin d'écarter la perspective de l'intervention militaire européenne qui aurait non seulement sauvé un peuple condamné à mort, mais porté à la fois une atteinte mortelle à l'intégrité de l'Empire, le ministre s'est résolument opposé à ce moyen possible, mais désagréable pour toutes les puissances et surtout pour la France, de la solution de la Question arménienne.

C'est donc pour cette même raison que Hanotaux souligne dans tous ses discours l'idée de la nécessité de considérer les massacres arméniens comme une question intérieure, dont la solution dépend seulement du sultan. Dans ces conditions, d'après sa conception, la possibilité de l'intervention militaire de l'Europe est exclue. Quant au rôle des puissances, Hanotaux énonce l'idée de contraindre le sultan à introduire dans son l'Empire des réformes prévues par les traités, à améliorer les conditions de vie de tous les sujets ottomans et à éviter par ce moyen des ébranlements qui susciteraient l'intervention européenne¹². Pour terminer, il note une fois de plus que la France "désire l'amélioration du sort des peuples de l'Orient; ... elle n'oublie pas non plus les liens qui l'unissent depuis longtemps à l'Empire ottoman et les raisons qui lui font désirer le maintien de son intégrité"¹³.

Telle est donc la position du ministre des Affaires étrangère de la Troisième République à l'égard de la Question arménienne.

Cependant, les approches de Cochin, de Jaurès et du comte de Mun, quant à la Question arménienne, en dépit de leurs différentes orientations politiques, se rejoignent en principe sur beaucoup de

¹¹ Ibid., p. 317.

¹² Ibid., p. 318. Voir aussi son article ***, En Orient // "Revue de Paris", livraison du 1^{er} décembre 1895, p. 458-459.

¹³ Discours de M. Hanotaux, p. 318.

points. Les adversaires politiques du ministre discutent les affaires d'Arménie dans un contexte beaucoup plus large et à bien des égards. Citons d'abord le nom de Denys Cochin (1851-1922), de l'Académie française (1911), éminent homme politique de cette époque, dont l'intérêt à l'égard de la Question arménienne est suscité par la lecture d'un recueil sur les massacres d'Arménie, publié avec la préface de Georges Clemenceau en 1896¹⁴. Il aborde le sujet des massacres arméniens dans ses trois discours prononcés à la Chambre, à savoir le 3 novembre 1896, le 12 février et le 3 avril 1897.

Consterné par l'ampleur et l'envergure des massacres, Cochin déclare: "Les événements qui viennent de s'accomplir dans l'Asie Mineure dépassent l'imagination et sont arrivés à un tel degré d'horreur que nous n'avons pas le droit de dire qu'ils étaient prévus"¹⁵. Cochin entre dans les détails des événements ayant été enregistrés dans différents vilayets, comme ceux d'Erzeroum, d'Ourfa, de Bitlis et autres, évoquant d'après lui "le souvenir de temps reculés, de pays barbares", il traite l'année 1895 de "triste" et en même temps d'abominable et d'extraordinaire¹⁶. Mais l'essentiel n'est pas dans les narrations, mais dans ses explications qui sont diamétralement opposées à celles du ministre. Ses jugements prouvent qu'il considère l'extermination des Arméniens comme un événement ayant lieu au niveau étatique. A propos des massacres de Sassoun de 1894, Cochin indique non seulement la participation des populations turque et kurde aux crimes, comme l'a fait Hanotaux, mais il souligne également une circonstance très importante: ceux-ci ont été perpétrés "avec la permission et trop souvent l'aide des agents du gouvernement ottoman"¹⁷. Quant aux massacres d'Ourfa, il attire toujours l'attention sur "l'instigation des autorités" et "l'infâme complicité du gouvernement ottoman"¹⁸.

¹⁴ Les massacres d'Arménie. Témoignages des victimes. Préface de G. Clemenceau, Paris, 1896. Voir à ce sujet E. Khayadjian, Archag Tchobanian et le mouvement arménophile en France, 2^{ème} éd., Alfortville, 2001 p. 75.

¹⁵ D. Cochin, Contre les barbares, Paris, 1899, p. 1.

¹⁶ Ibid., p. 22.

¹⁷ Ibid., p. 5-6

¹⁸ Ibid., p. 25.

D'ailleurs, la complicité et même le concours des autorités ottomanes ainsi que la participation aux événements de l'armée régulière sont constatés par lui en d'autres occasions¹⁹.

Cochin s'exprime également au sujet des causes des massacres arméniens. Il considère donc ceux-ci comme la continuation logique de la politique inhumaine de la Sublime Porte à l'égard des Arméniens depuis des siècles, note les persécutions dont ils sont devenus l'objet, la fermeture de leurs écoles, l'interdiction de l'activité de leurs églises, la spoliation de leurs biens et enfin les impôts innombrables sous lesquels ces derniers sont courbés. Autrement dit, Cochin confirme l'existence de la société génocidaire dans l'Empire ottoman à la fin du XIX^e siècle. Et c'est par ces circonstances qu'il motive à juste titre l'insurrection des Arméniens à Sassoun en 1894²⁰.

Il discute minutieusement dans cette même optique une autre question d'une grande importance, celle de la culpabilité des "révolutionnaires" arméniens, qui est soulevée en maintes occasions au gré des milieux dirigeants turcs dès le début des événements à ce jour. En se référant à la pétition adressée par les Arméniens au sultan en 1895, Cochin prouve de manière irréfutable qu'il ne semble pas qu'elle porte l'empreinte de "révolutionnaires forcés"²¹. Au contraire, il traite de criminels ceux qui ont "conçu l'idée monstrueuse de supprimer une race embarrassante"²².

Ayant très bien compris le vrai sens des événements ayant bouleversé l'Empire, Cochin constate que la cause essentielle du génocide des Arméniens est la nécessité de la solution de la Question arménienne: "Quelqu'un a trouvé une solution et non seulement l'a trouvée, mais a commencé à la mettre en pratique: trancher la question arménienne en supprimant les Arméniens"²³.

En admettant que le sort des Arméniens ait depuis longtemps "excité les préoccupations de l'Europe", il critique cependant les

¹⁹ Ibid., p. 26, 40-41.

²⁰ Ibid., p. 7-10.

²¹ Ibid., p. 12.

²² Ibid., p. 30.

²³ Ibid., p. 39.

puissances dont la “bienveillante complicité” contribue à l’accomplissement des forfaits²⁴. Cochin ne partage pas non plus la position de Hanotaux à propos de la politique des puissances à l’égard de l’Empire ottoman. Certes, il s’abstient de lancer un défi visant à organiser d’une nouvelle “croisade” vers l’Empire ottoman, toutefois il se montre le défenseur zélé des intérêts des opprimés et énonce une idée, d’après laquelle il faudrait que le ministre fasse appel aux alliés de la France dans le but de purger ce crime, laver les traces de sang et nettoyer “ce coin du territoire européen”. Il s’oppose à Hanotaux, déclarant: “L’Europe entière devrait s’unir pour sauvegarder l’honneur de l’Europe entière”²⁵.

Jean Jaurès (1859-1914) est parmi ceux qui soutiennent dès le début la cause arménienne. Certes, l’activité politique déployée par Jaurès à la Chambre des Députés en 1893-1898 couvre de nombreux champs, mais la Question arménienne se trouve toujours au centre de son attention. Celui, qui condamne constamment la politique coloniale des pays occidentaux et dévoile ses conséquences déplorables, ne peut effectivement pas omettre la discussion du génocide des Arméniens. Il est aussi à noter qu’il reçoit ses premières informations sur les Arméniens et la Question arménienne de Sapah-Goulian²⁶.

Bien caractéristique pour l’attitude de Jaurès est son discours à la Chambre le 3 novembre 1896 en réponse de celui de Hanotaux. En décrivant les massacres dans les six vilayets arméniens, Jaurès note. “Et ce n’était plus de petits groupes qu’on massacrait, mais dans les villes par grandes masses de 3000 et 4000 victimes en un jour, au son du clairon, avec la régularité de l’exécution d’une sentence”²⁷! Consterné comme Cochin par les “plus abominab-

²⁴ Ibid., p. 1, 5.

²⁵ Ibid., p. 32.

²⁶ Ս. ՍԱՊԱԿ-ԳԻԻԻԼԵԱՆ, ԵՂ. աշխ., էջ 173:

²⁷ Œuvres de Jean Jaurès. Pour la paix. T. 1. Les alliances européennes (1887-1903). Textes rassemblés, présentés et annotés par Max Bonnafous, Paris, 1931, p. 125. Citons, que les discours de Jaurès à la Chambre sur la cause arménienne ont été récemment réédités par V. Duclert. Voir J. Jaurès, Il faut sauver les Arméniens. Établissement de l’édition, notes et postface par Vincent Duclert, Paris, 2006.

les massacres” et la barbarie lors de leur accomplissement, Jaurès déclare. “Il m’a semblé que toutes les horreurs de la guerre de Trente ans étaient déchaînées dans cet horizon oriental lointain et farouche”²⁸. Néanmoins, il concentre son attention essentiellement sur l’interprétation des événements et s’oppose presque sur tous les points-clés aux vues de Hanotaux.

Tout d’abord, Jaurès accentue un fait indéniable, c’est que le génocide des Arméniens a été conçu, organisé par Abdülhamid II et perpétré au niveau étatique. Il constate maintes fois et avec raison la culpabilité de ce dernier, en rélevant son rôle majeur dans le déclenchement du processus de l’extermination des Arméniens. Jaurès est sûr que les massacres ne se sont pas propagés spontanément, mais ont été excités, encouragés et nourris par un “gouvernement régulier”. “C’est le sultan qui a voulu, qui a organisé, qui a dirigé les massacres”²⁹, conclut-il.

Les interprétations données par Jaurès aux causes des massacres des Arméniens sont tout à fait impartiales, car il les met en relation avec les événements qui ont ébranlé l’Empire ottoman depuis les années 1870. Il s’agit surtout dans ce cas de l’indépendance obtenue par quelques pays balkaniques comme résultat de la guerre russo-turque de 1877-1878. Effrayé donc de la possibilité de l’approfondissement ultérieur du processus de démembrement de l’Empire et étant en même temps, comme il le note, “incapable de retenir à lui ces populations pourtant si douces, par des réformes, par un régime d’équité et de justice”, le sultan a préféré compter sur une force, celle du “vieux sentiment turc”, qu’il a déchaînée contre l’Arménie³⁰. Enfin, à la suite de Cochin, Jaurès indique la cause primordiale du génocide des Arméniens, à savoir “se débarrasser de la Question arménienne”³¹. En adoptant cette position que nous partageons entièrement, dans l’analyse de cette question d’une importance énorme, il s’engage donc dans une évidente confrontation avec le ministre des Affaires étrangères.

²⁸ Œuvres de Jean Jaurès, p. 125.

²⁹ Ibidem.

³⁰ Ibidem.

³¹ Ibid., p. 126.

D'ailleurs, la critique de Jaurès, socialiste oppositionnaire, de l'attitude de Hanotaux au sujet de la politique des puissances et surtout de celle de la France à l'égard du sultan, est beaucoup plus impitoyable et l'on peut s'en convaincre sans la moindre difficulté. Sa critique est reflétée dans presque tous ses discours, même dans ses articles publiés dans la presse française. Donc, il ne distingue absolument pas la responsabilité du sultan de celle de l'Europe. En jetant un coup d'œil sur les origines de la Question arménienne, Jaurès constate avec regret que les puissances ont toujours renoncé à la réalisation de leurs engagements assumés par les traités internationaux. C'est pourquoi il traite à juste titre les Arméniens de dupes et de victimes de "cette intrigue européenne, de ce manquement à la parole européenne"³². A son avis, c'est donc l'indifférence de l'Europe qui a permis au sultan de réaliser son projet d'anéantissement des Arméniens. Jaurès critique surtout l'Europe d'être "divisée contre elle-même par des convoitises, par des jalousies, par des égoïsmes invouables". C'est donc pour ces raisons, comme il le constate, qu'elle a laissé égorger là-bas tout un peuple³³.

La critique de Jaurès est des plus sévères, surtout à l'égard de l'impassible attitude des milieux gouvernementaux français. Dans un autre discours prononcé également à la Chambre le 22 février 1897, il jette feu et flammes contre les députés, les accusant d'être devenus les assistants "impuissants tout au moins, de toutes ces causes de trouble et de désordre", de n'avoir pas "réclamé à temps avec énergie des réformes pour les Arméniens" et d'avoir "laissé les crimes se commettre"³⁴.

Il coordonne la politique de la France avec celle de la Russie, son alliée, dont il dévoile la position dans la Question arménienne, celle d'attente et d'ajournement, qui ne correspond point aux intérêts des Arméniens habitant l'Empire ottoman³⁵. Quant à la politique française, Jaurès concentre son attention sur deux points, ce-

³² Ibid., p. 123.

³³ Ibid., p. 127.

³⁴ Ibid., p. 141.

³⁵ Ibid., p. 131.

lui du silence complet sur les affaires d'Arménie (il s'agit surtout du silence de la presse corrompue et de celui du gouvernement) et celui de l'abstention de la publication du *Livre Jaune*, qui aurait révélé la responsabilité de la France³⁶.

Jaurès s'exprime aussi nettement à propos de la question douloureuse du démembrement de l'Empire ottoman. Il argumente la menace d'une telle éventualité par l'absence de garanties nécessaires pour les peuples assujettis par le sultan. Il explique la réouverture de la Question d'Orient tout simplement par les massacres des Arméniens. En somme, en vue d'un règlement définitif de la question ottomane, Jaurès approuve la proposition de Hanotaux, celle d'une intervention imminente et efficace dans le but de contraindre le sultan à appliquer des réformes pour tous les peuples de l'Empire. Autrement dit, Jaurès est désireux d'éviter l'intervention militaire et d'écarter la possibilité du démembrement de l'Empire. Il regrette seulement qu'on ait adopté cette politique avec un grand retard³⁷.

Le discours du comte de Mun (1841-1914) à la Chambre le 3 novembre 1896 se distingue par l'envergure des questions soulevées, dont les interprétations ne sont non plus compatibles avec la position officielle de la Troisième République. A travers son discours, il s'oppose à l'attitude du gouvernement, en considérant la Question arménienne comme "un élément, un incident de cette vieille et redoutable question d'Orient"³⁸. De Mun réfute fondamentalement l'approche, ayant beaucoup de partisans en Occident, d'après laquelle le gouvernement ottoman serait incapable de dompter les actions sanglantes des bandes indisciplinées engagées dans les massacres des Arméniens et qu'on aurait pris par erreur pour les vrais auteurs de l'extermination de ce peuple. En se référant aux faits authentiques, il dévoile le rôle d'Abdülhamid II et sa participation dans l'organisation des régiments de massacreurs, entrés dans l'histoire sous son nom, celui de *hamidiés*. Ceux-ci,

³⁶ Ibid., p. 131-132.

³⁷ Ibid., p. 142.

³⁸ Discours d'interpellations relatives aux événements d'Arménie // "Annales catholiques", 14 novembre 1896, N 1338, p. 81.-

comme il le note, ont reçu par-là “une espèce d’investiture officielle”³⁹. A part les *hamidiés*, De Mun indique aussi, d’après les récits des témoins oculaires, la participation des gendarmes, des “soldats réguliers, commandés par des officiers” et même de la population aux massacres, surtout aux événements sanglants de Constantinople au mois d’août 1896⁴⁰.

Cependant, son mérite essentiel est d’avoir révélé de la manière la plus détaillée et en profondeur le vrai visage de la politique de la Sublime Porte. Afin de confirmer le caractère étatique du génocide des Arméniens, de Mun met en relief la responsabilité des fonctionnaires d’Etat qui ont dirigé les actions des massacreurs dans les vilayets ou les ont tolérées. Il se réfère particulièrement à l’exemple de “quelques fonctionnaires honnêtes qui ont résisté, qui ont empêché les massacres”, et en conclut que ces rares tentatives prouvent la possibilité d’interdire l’accomplissement des massacres si les fonctionnaires ottomans avaient un tel désir⁴¹. “On n’a pas le droit de dire qu’il était impossible de maîtriser les brigands, que les fonctionnaires étaient sans force, sans puissance, non, partout où on a voulu le faire, on y a réussi”, écrit-il⁴².

Pour constater une fois de plus la préméditation du processus génocidaire, de Mun attire l’attention sur un fait, celui de l’attitude favorable du gouvernement ottoman à l’égard des fonctionnaires locaux. Il exprime son indignation à ce propos en soulignant qu’aucun coupable n’a été châtié, même au contraire, ils ont été traités avec faveur et récompenses, “quelques-uns même appelés à Constantinople et comblés d’honneurs!”⁴³. Par contre, comme il le note avec douleur, ceux qui ont tâché de résister aux ordres de la Sublime Porte, ont été blâmés, disgraciés et même punis de sévère manière⁴⁴.

³⁹ Ibid., p. 72.

⁴⁰ Ibid., p. 73-74.

⁴¹ Ibid., p. 73

⁴² Ibidem.

⁴³ Ibid., p. 74.

⁴⁴ Ibidem.

A la différence de beaucoup de ses contemporaines, de Mun, comme Cochin, ne néglige pas l'activité des partis arméniens, en n'exprimant d'ailleurs pas la moindre sympathie à leur égard. Néanmoins, il élucide une circonstance qui n'est certainement pas secondaire, celle que les Turcs aient commencé à commettre des violences bien avant la formation du comité *hintchakiste*, et, par conséquent, les Arméniens avaient le droit "de faire entendre que l'organisation révolutionnaire a été une riposte plutôt qu'une provocation"⁴⁵. Et en examinant l'opposition des Arméniens sur un fond beaucoup plus étendu, il l'interprète à juste titre par la situation insupportable dans laquelle se trouvaient ces derniers. Il note, en même temps bien des faits recueillis des témoins oculaires pour prouver les difficultés inextricables dans lesquelles se trouvaient les Arméniens dans l'Empire ottoman⁴⁶.

De Mun n'a pas l'intention de rendre la Sublime Porte seule responsable des massacres. Il proteste ardemment, comme Jaurès, contre la passivité de l'Europe, dont il place la responsabilité au-dessus de celle du gouvernement ottoman et la traite de plus lourde et de plus grave⁴⁷. Il énonce sa ferme certitude sur la nécessité de l'intervention de l'Europe dans les affaires de l'Empire ottoman, à savoir surveiller et contrôler le processus d'exécution des réformes prévues, d'autant plus que l'Europe a assumé des obligations par le traité de Berlin, mais n'a rien fait dans ce champ depuis dix-huit ans. "Tout s'est évanoui: il ne reste que les abus perpétués et les souffrances accrues par le temps et l'impunité"⁴⁸!

Or, de Mun n'est pas seulement le partisan déterminé de l'exécution des réformes garanties par les traités internationaux, mais aussi le défenseur du maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman. Il constate même que "son intégrité reste... la nécessité de l'Europe, plus évidente, plus pressante que jamais, parce qu'elle est la garantie de la paix"⁴⁹. Toutefois, il croit que cette intégrité ne

⁴⁵ Ibid., p. 78.

⁴⁶ Ibid., p. 78-80.

⁴⁷ Ibid., p. 77.

⁴⁸ Ibid., p. 80.

⁴⁹ Ibid., p. 82.

peut se baser que sur la sécurité des habitants de l'Empire, particulièrement de ceux, "dont la race, dont la religion", ne sont pas celles de leurs maîtres⁵⁰. On voit donc que de Mun partage complètement l'approche de Hanotaux sur ce point.

Néanmoins, les discours prononcés de la tribune de la Chambre des Députés, que nous avons analysés, mettent en évidence l'intérêt que la Question arménienne a suscité dans les milieux politiques français et la préoccupation pour le sort du peuple arménien de la part des hommes politiques, même très éminents, au moment tragique de son histoire. Ils ont certainement différentes orientations politiques, même des vues incompatibles, mais cette circonstance ne les empêche pas de soutenir la cause arménienne, de dévoiler les forfaits du gouvernement ottoman et de critiquer la politique des puissances et surtout celle des milieux gouvernementaux français vis-à-vis de l'extermination des Arméniens.

Il faut tout d'abord souligner leur immense contribution à la présentation du processus authentique du génocide des Arméniens au grand public en France et en Europe, ce que nous n'avons point le droit de livrer à l'oubli.

L'activité déployée dans la Chambre par Cochin, Jaurès, de Mun et d'autres députés du groupe parlementaire comme Gustave-Adolphe Hubbard, Alexandre Millerand, en faveur des Arméniens, a marqué une nouvelle étape de la discussion de la Question arménienne sur un niveau beaucoup plus élevé. C'est grâce à leurs efforts qu'en 1896-1897 la Chambre a organisé les premières discussions sur les massacres arméniens, suivis de l'interpellation de quelques-uns d'entre eux au ministre des Affaires étrangères au sujet des Arméniens. C'est déjà un nouveau phénomène dans la discussion de la Question arménienne qui met en avant le processus de la reconnaissance du génocide des Arméniens en Europe. Leur activité lors de la séance du 3 novembre 1896 a permis d'obtenir de Hanotaux la promesse de la publication d'un *Livre jaune* sur les affaires d'Arménie, contenant la correspondance diplomatique des diplomates français accrédités dans l'Empire ottoman, et

⁵⁰ Ibidem.

qui a vraiment vu le jour en 1897. Or, presque tous les défenseurs français de cette époque du peuple arménien, à de rares exceptions près, comme Pierre Quillard⁵¹, réproouvent la possibilité de l'intervention militaire comme moyen possible d'action, ne limitant les obligations des puissances qu'à la surveillance de l'introduction de sages réformes. Il s'agit donc de la mentalité collective de la nation dont ils sont les représentants.

Notons, qu'en dépit des efforts des défenseurs de la cause arménienne, la Chambre adopte le 3 novembre 1896, par une écrasante majorité des voix, 402 contre 80, la politique turcophile du ministre des Affaires étrangères⁵².

VARUZHAN POGHOSYAN

⁵¹ Voir P. Quillard, La Quinzaine // "Pro Armenia", 1^{er} novembre 1901.

⁵² Documents diplomatiques. Affaires arméniennes. Projets de réformes dans l'Empire Ottoman. 1893-1897, p. 312 (voir la dépêche du 3 novembre 1896 de G. Hanotaux à P. Cambon).

ՀԱՅԿԱԿԱՆ ՀԱՐՑԻ ՔՆՆԱՐԿՈՒՄԸ ՊԱՏԳԱՄԱԻՈՐՆԵՐԻ ՊԱԼԱՏՈՒՄ 1890-ԱԿԱՆ ԹՈՒԱԿԱՆՆԵՐԻՆ

Վարուժան Պողոսեան

(Ամփոփում)

Հայաստանի հանրապետութեան Գիտութիւնների ակադեմիայի պատմութեան ինստիտուտի աւագ գիտաշխատող Վարուժան Պողոսեանի յօդուածը նուիրուած է Հայկական հարցի առաջին երեք քննարկումներին Ֆրանսիայի խորհրդարանում՝ 1896 թ. վերջին եւ 1897 թ. սկզբին: 1896 թ. նոյեմբերի 3-ի նիստում տեղի ունեցած բանավեճերի կապակցութեամբ, հեղինակը վերլուծում թէ՛ Ֆրանսիայի պաշտօնական դիրքորոշումը սատարած՝ Արտաքին գործերի նախարար Գարրիէլ Հանտոյի եւ թէ՛ նրան խիստ քննադատած՝ Հայկական հարցի ջերմեռանդ պաշտպաններ ժան Ժորեսի, Դենի Կոչենի եւ կոմս Ալբեր դը Մուրի ելոյթները:

Հետամուտ Ֆրանսիայի արեւելեան թրքամէտ քաղաքականութեանը, ինչը պայմանաւորուած էր III հանրապետութեան ռազմավարական շահերով, Հանտոյն իր ելոյթում ժխտելով Հայկական հարցի գոյութիւնը ջանում է հայերի բնաջնջման պատասխանատուութիւնը բարդել առճակատման մեջ ներգրաւուած երկու կողմի վրայ: Պատասխանատուութիւնից զերծ պահելով Բարձր Դռանը եւ Արդուլ Համիդ II-ին, նա 1890-ական թուականների կոտորածների մեղաւոր է ճանաչում սոսկ մոլեռանդ հրոսակախմբերին եւ ըստ այդմ՝ ժխտում Հայոց Յեղասպանութեան առաջին փուլի (1894-1908) սանձազերծումը պետական քաղաքականութեան մակարդակով: Հեղինակը Հանտոյի դիրքորոշումը մեկնաբանում է Ֆրանսիայի արեւելեան քաղաքականութեան յետնախորքի վրայ եւ ընդգծում, որ այն համահունչ էր III հանրապետութեան որդեգրած գլխաւոր վարդապետութեանը՝ Օսմանեան կայսրութեան տարածքային ամրողականութեան պահպանութեանը, որը բացառում էր կայսրութեան ներքին գործերին զինուած միջամտութեան հնարաւորութիւնը եւ միտուած էր եւրոպական հաւասարակշռութեան պահպանմանը:

Յօդուածում քննական վերլուծութեան են ենթարկւում Հանտոյի կռուանները հերքած պատգամաւորների ելոյթները եւ հաւաստուում է, որ Հայկական հարցի առնչութեամբ հակադրուելով Հանտոյին, նրանք, չնայած զանազան քաղաքական կողմնորոշումներին, հանդէս են եկել, ընդհանուր առմամբ, միասնական դիրքերից: Նրանց ելոյթներում հեղինակը կարեւորում է, մասնաւորապէս Հայոց ցեղասպանութեան իրականացման հաւաստումը պետական քաղաքականութեան հիման վրայ, այդուհանդերձ, մանրամասնում է, որ Օսմանեան կայսրութեան տարածքային ամրողականութեան հարցում հայ ժողովրդին սատարած գործիչները եւս մերժել են հայ ժողովրդի փրկութեան հարցում զինուած միջամտութեան հաւանականութիւնը: